

VILLE DE VILLEMOMBLE

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le neuf avril deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. BLUTEAU Jean-Michel Maire de Villemomble.

En application de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et notamment son article 6 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, la séance se tiendra sans public et sera retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; le port du masque est obligatoire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire ;

Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex (jusqu'à 17h59), M. PRINCE Patrick, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine, M. MAHMOUD Riad, Mme HECK Isabelle (à partir de 15h04), M. MALLET Eric (jusqu'à 17h59), M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, Adjoint au Maire ;

Mme POLONI Françoise, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François (à partir de 14h06), M. ROLLAND Guy, Mme PAGÉGIE Claudine (à partir de 17h20), Mme LEFEBVRE Concetta, M. FITAMANT Alain, Mme GALEY Louise, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme LEFEBVRE Laura, Mme POCHON Elisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BOULON, Adjoint au Maire, par M. MAHMOUD (à partir de 18h00),
Mme VERBEQUE Sandrine, Adjointe au Maire, par Mme PRIEUR-GUICHAOUA,
Mme HECK, Adjointe au Maire, par M. MALLET (jusqu'à 15h03),
M. MALLET, Adjoint au Maire, par Mme HECK (à partir de 18h),
M. ZARLOWSKI Serge, Conseiller Municipal, par M. GERBAUD,
Mme SERONDE Françoise, Conseillère Municipale, par Mme PAOLANTONACCI,
Mme CÉDÉCIAS Arlette, Conseillère Municipale, par Mme FITAMANT Patricia,
M. HADAD Hubert, Conseiller Municipal, par Mme LEFEBVRE,
Mme PAGÉGIE Claudine, Conseillère Municipale, par M. BOULON (jusqu'à 17h19),
M. AVRAMOVIC Jovan, Conseiller Municipal, par M. PRINCE,
M. RICHARD Antoine, Conseiller Municipal, par M. MINETTO,
M. KALANYAN Aram, Conseiller Municipal, par M. CALMÉJANE.

ABSENTE : Mme LECOEUR Anne, Conseillère Municipale.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GALEY

Conformément à l'article 29 du règlement intérieur du Conseil Municipal, les questions orales font l'objet d'un affichage sur les panneaux administratifs de la Commune.

Le compte rendu sommaire de la présente séance est consultable sur le site de la Ville (<http://www.villemomble.fr/les-comptes-rendus-des-conseils-municipaux>).

🗨️ Questions orales

M. le MAIRE. - Avant d'entamer les traditionnelles questions orales en ce début de Conseil municipal, je souhaite vous dire quelques mots.

Depuis notre arrivée aux responsabilités, les questions orales sont devenues rapidement un élément démocratique incontournable de nos conseils municipaux. C'est une bonne chose. Cet exercice, que je crois fort utile, permet de mettre en lumière des sujets d'intérêts communaux avec un débat à son issue.

Dans l'intérêt des Villemomblois, j'attire votre attention, en particulier celle des conseillers d'opposition du Parti socialiste ; Sur le fait qu'il serait opportun de s'en tenir à l'expression d'un seul sujet par question. En effet, les questions orales ne sont pas des tribunes politiques et je souhaite qu'elles permettent la tenue d'un débat constructif par la suite.

Dès lors, je vous invite à être le plus synthétique et le plus précis possible de manière à faire circuler la parole ensuite et à apporter les éclairages nécessaires par chacun dans le respect des délais consacrés par le règlement intérieur.

Je vous remercie pour votre attention, et je cède désormais la parole au groupe UAV pour les premières questions orales.

Mme BERGOUGNIOU. - Monsieur le Maire, le Gouvernement en fin de semaine dernière a sollicité l'avis des Maires, au sujet de l'organisation des élections régionales et départementales des 13 et 20 juin (à l'époque), qui sont devenues les 20 et 27.

Nous sommes réservés concernant la multiplication par ce Gouvernement des consultations de structures non élues démocratiquement (Conseil Citoyen environnemental, Conseil Scientifique...), d'autant que notre Constitution et le Code électoral précisent que c'est à l'exécutif de faire respecter les dates du renouvellement des assemblées.

Nous souhaitons connaître l'avis que vous avez émis, éventuellement les recommandations et dispositions pratiques que vous avez suggérées pour que la tenue des élections des 13 et 20 juin, voire 20 et 27 maintenant puissent être organisées à Villemomble.

M. le MAIRE. - Je souscris pleinement à vos propos sur l'organisation des prochaines élections régionales et départementales. Même si je conçois, étant à la tête d'un exécutif local, les incertitudes liées à la crise sanitaire que nous traversons encore. Je suis resté sur la proposition initiale portée par le projet de loi du Gouvernement en février dernier, qui stipulait l'organisation des élections les dimanches 13 et 20 juin, sous réserve des recommandations du Conseil scientifique, qui devait nous répondre le 1^{er} avril selon les dates édictées.

Ce lundi, j'ai été sollicité par la Préfecture comme l'ensemble des maires de France sur le maintien ou le report des élections. J'ai répondu en faveur du maintien des élections les dimanches 13 et 20 juin. J'ai appris comme vous avant-hier, que l'exécutif a choisi de décaler les élections d'une semaine, c'est-à-dire le 20 et 27 juin.

Les protocoles sanitaires lors de l'information aux électeurs ainsi que la tenue des jours de scrutin me semblent personnellement parfaitement possibles et seront pour les services municipaux villemomblois respectés. Je tiens par avance à les remercier du professionnalisme dont ils vont faire preuve pour la bonne tenue de ces élections. Un travail méticuleux sera fait pour garantir l'expression pleine et entière de la démocratie. Je vous remercie encore ma chère collègue d'apporter ces précisions.

Mme BERGOUGNIOU. - Nous souhaiterions avoir des précisions. Savez-vous d'ores et déjà de quelle façon elles seront organisées non pas pour le personnel communal mais pour les membres des bureaux, les assesseurs, les délégués ? Quelles seront les demandes ? Comme on le lit, faudra-t-il être vacciné ? Faudra-t-il un test obligatoire ? Je souhaite avoir des précisions. Envisage-t-on de faire des bureaux de vote extérieur ? C'est le summum, je n'avais jamais entendu cela. Je trouve cela pour le moins curieux. J'ai l'impression qu'on ne connaît pas le temps qu'il fera ce jour. Avez-vous des éléments à nous donner ?

M. le MAIRE. - Merci. Pour compléter la question Madame BERGOUGNIOU...

M. CALMÉJANE. - J'ai trouvé cela assez clair.

M. le MAIRE. - C'était le sens de notre question. Quelles suggestions avez-vous faites ? Vous nous avez dit que vous vouliez le maintien du 13 et du 20, c'est une chose. L'important quand on interroge est de faire des suggestions. En avez-vous fait ?

Madame, Monsieur, des suggestions ont été faites, des suggestions de bon sens. Je ne crois pas en la possibilité d'organiser des choses en extérieur. La commune de Villemomble compte 16 bureaux de vote, qui ont une taille, une disposition et des caractéristiques très différentes. Ce qui m'importe, c'est qu'en effet les électeurs puissent se rendre dans les mêmes conditions qu'à l'habitude dans les bureaux de vote. On ne va pas changer les adresses et les configurations. Les services travaillent à la disposition de chaque bureau de vote.

Je rappelle qu'il y aura deux scrutins, deux urnes mais un seul président pour chaque bureau. Matériellement, il faut organiser spatialement l'espace pour que les lecteurs puissent voter d'abord à un scrutin, puis à un autre, c'est-à-dire aller à la table de décharge, prendre les bulletins, se rendre dans l'isoloir, voter, repartir en arrière, revenir sur l'autre table de décharge de la seconde élection et refaire le même système (enveloppe, bulletin, isoloir, voter).

Nous avons échangé avec les services de la Préfecture. Pour répondre plus précisément à votre première question, madame BERGOUGNIOU, on nous indique à ce jour que les assesseurs et les personnels qui tiendront les bureaux de vote seront prioritaires quant à la vaccination. Cela sous-entend que, de façon préalable, nous allons indiquer la liste des personnels, des assesseurs, des membres du bureau, qui resteront dans les bureaux de vote. Ils auraient un caractère prioritaire quant à la vaccination. Nous avons reçu un mail en ce sens de la Préfecture de la Direction des élections hier. Voilà dans le temps imparti du débat, que j'ai moi-même dépassé, les éléments que je veux vous donner.

Je reste à votre disposition pour ne pas que l'on soit plus long cet après-midi. Je reste à votre disposition pour deviser ensemble de la meilleure organisation de ces moments démocratiques, qui sont dans deux mois.

Monsieur Patrice CALMÉJANE s'exprime pour la question suivante.

M. CALMÉJANE. - Monsieur le Maire, à l'occasion du Conseil municipal du 25 mars avec la présentation des audits des plus importantes associations de la Commune, dont le centre de santé médico-social Marcel Hanra et la déclaration de Mme LECOEUR, votre maire adjointe à la santé à l'époque, vous avez annoncé des actions concernant le devenir du CMSMH, courrier à M. le préfet, voire à M. le ministre de l'Intérieur du fait du statut du CMSMH.

De son côté, Mme LE CŒUR a annoncé avoir mis le CMSMH en cessation de paiements avec éventuellement la mise en redressement judiciaire et le risque de la liquidation judiciaire, si le redressement est impossible. Des actions de santé sont indispensables à nos concitoyens pendant cette pandémie Covid-19 et ce centre de santé ne doit pas être seulement un prétexte pour faire sortir Mme LECOEUR de votre groupe.

Vous nous demandez, au point quatre de l'ordre du jour de ce Conseil municipal, de nous prononcer sur le mode d'une convention d'objectifs avec le CMSMH et le versement d'une subvention de 100 000 € pour l'année 2021 sans connaître le devenir du CMSMH.

En tant que Maire mais aussi membre du Conseil d'administration du CMSMH, pouvez-vous nous donner cet après-midi des éléments concrets concernant vos actions sur la situation actuelle et le devenir du CMSMH ?

M. le MAIRE. - Je vous remercie pour ces questions Monsieur le Conseiller Municipal d'opposition.

L'avenir du centre médico-social Marcel Hanra est une priorité pour la majorité municipale. Le précédent Conseil municipal du 25 mars a permis à tous de prendre connaissance de la situation financière réelle de cette association grâce à l'audit que nous avons commandé.

Il a également permis par intervention de sa présidente, vous l'avez dit, d'informer les conseillers municipaux de sa volonté d'entamer la procédure de redressement judiciaire. Si cette dernière information était particulièrement attendue pour l'avenir du CMS, aucun élément de ce type ne semblait être connu de la part du personnel médical ces derniers jours.

Devant l'incertitude qui pesait, et l'annonce que j'avais faite lors du précédent Conseil municipal, j'ai écrit à Monsieur le ministre de l'Intérieur pour solliciter l'intervention de ses services le plus rapidement possible, compte tenu du fait que le caractère d'utilité publique de l'association concerne directement ce ministère. Par ailleurs, j'ai écrit à Madame la Présidente du centre médico-social pour lui demander de convoquer d'urgence un Conseil d'administration exceptionnel.

À l'écoute de sa déclaration, comme vous, lors du précédent Conseil et de sa volonté de sauver le CMS, je ne doute pas qu'elle mettra en place sous peu la tenue de ce Conseil d'administration. Ce sera alors l'occasion d'envoyer un signal aux instances compétentes pour montrer la volonté des dirigeants de l'association de sauver cette institution.

Ce sera également l'occasion d'engager progressivement les démarches pour se mettre en conformité avec la loi.

Enfin, le vote de la subvention, qui interviendra plus tard, symbolise notre volonté politique de sauver le centre. Comme l'a précisé le rapport du cabinet d'experts consulté, une reconstruction est possible. La majorité municipale s'engagera donc dans cette voie avec, je l'espère, le soutien des oppositions.

Monsieur CALMÉJANE, souhaitez-vous que l'on échange deux minutes ?

M. CALMÉJANE. - Premier élément, je voudrais corriger un peu ce qui vient d'être dit. Ce n'est pas grâce à l'audit, j'espère que vous et un certain nombre d'élus de votre majorité étiez au courant de ce qu'il se passait, puisque vous étiez membre du Conseil d'administration. Soit vous nous dites que vous êtes membre de Conseil d'administration d'un certain nombre de structures mais que vous ne savez pas ce qui s'y passe et ça, c'est grave soit vous étiez informé avant la réalisation de l'audit. Cela explique donc le calendrier des accords et la mise à l'écart de Mme LECŒUR. Les choses remontent à l'automne de l'année dernière et pas seulement à la production de l'audit.

Il ne faut pas vous dégager de vos responsabilités simplement en vous appuyant sur un audit. Vous étiez membre du Conseil d'administration, vous êtes Président d'honneur de la structure, des membres de votre majorité étaient soit adhérents directs, soit désignés par le Conseil municipal. Vous étiez parfaitement informé du fonctionnement de la structure. Je ne laisserai pas dire que vous avez découvert les choses au mois de février.

Deuxième élément (mais nous y reviendrons à l'occasion du point quatre) nous n'avons pas plus d'éclairage dans votre réponse à savoir si la Commune va verser 100 000 € ou pas. Des tiers ont été versés depuis le début de l'année à ces structures, sans connaître le devenir. Cela voudrait dire qu'éventuellement, je le dis un peu brutalement, les 100 000 € risquent de disparaître des finances de la Commune par une mise en liquidation judiciaire. Apparemment, vous n'avez pas plus d'informations de la Présidente sur le sujet.

Voilà les éléments complémentaires que je voulais donner. Ce centre de santé est un sujet important, non seulement pour la santé des Villemomblois mais aussi pour les finances de la Ville.

M. le MAIRE. - Monsieur CALMÉJANE, on me dit qu'il ne reste plus que 15 secondes de débat puisque vous avez largement pris sa part, je vais donc vous répondre assez simplement. Visiblement, tout le monde était au courant mais personne n'était au courant de l'ampleur du désastre.

M. Gilbert LE MASSON prend la parole pour poser sa question.

M. LE MASSON. - Monsieur le Maire, le 30 mars en Conseil de Territoire Grand Paris Grand Est, par la délibération CT 2021-03-3020, a été présentée la modification n°1 du plan local d'Urbanisme de Villemomble.

Nous nous étonnons qu'aucune présentation de cette modification préparée par la précédente majorité n'ait été faite aux élus et à la population, que ce soit lors du dernier Conseil municipal que lors de notre séance d'aujourd'hui.

Malgré nos demandes, vous refusez toujours de réunir les commissions municipales, notamment la commission Urbanisme et Habitat compétente sur ce dossier.

Pouvez-vous nous présenter ce soir les principales modifications engendrées par cette modification n° 1 à notre PLU, merci.

M. ACQUAVIVA.- Monsieur LE MASSON, mon cher collègue, votre question est assez étonnante. Il ne vous échappera pas que ce sujet est maintenant un sujet de la compétence de l'EPT et que M. CALMÉJANE, Président de votre groupe, siège au Conseil Territorial.

La seule commission compétente en la matière est la Commission Urbanisme de GPGE. Elle s'est réunie avant le Conseil Territorial, M. CALMÉJANE était présent et est intervenu. Lors du Conseil, il a d'ailleurs voté pour. Vous auriez donc dû vous tourner légitimement vers lui pour obtenir tous les éléments que vous souhaitiez. Si vous aviez souhaité que la Commission Habitat et Urbanisme se réunisse, vous auriez pu en faire la demande puisque vous en êtes membre. Vous ne l'avez pourtant pas fait.

De plus, je précise que la commission se réunit régulièrement pour examiner les permis de construire collectif. La dernière s'est réunie début février. À ce jour, les promoteurs ont bien compris que les autorisations seraient plus difficiles à obtenir. De ce fait, nous recevons peu de demandes de collectif.

Sur le sujet de fond, nous avons déjà répondu à une question similaire au mois de novembre 2020. Je vais donc m'attacher à vous réexpliquer le processus.

Comme vous l'indiquez, ladite modification a été présentée le 30 mars 2021. Elle doit être adressée à la Préfecture pour le contrôle de légalité et le rendu exécutoire. Cela nécessite un délai de quelques semaines. Je peux vous donner l'information puisque nous avons été informés au GPGE ce matin que l'ensemble du PLU sera rendu exécutoire à partir du 14 mai.

Aussi, puisque le groupe du Parti socialiste ne siège pas à l'EPT, nous avons transmis l'ensemble du dossier à Mme POCHON (membre de la Commission Urbanisme). Cela s'est fait dans une volonté de parfaite information de tous et de transparence.

Enfin, j'attire également votre attention sur le fait que nous avons repris un travail titanesque, notamment à la suite de plusieurs requêtes déposées auprès du commissaire enquêteur sur le formalisme du document. Vous avez mis en danger notre commune parce que vous n'avez pas respecté certaines règles de formalisme qu'un tel document exige. Cela présentait un risque qui aurait pu éventuellement faire tomber notre PLU.

Cette modification du PLU n'est pas suffisante à nos yeux. C'est pourquoi avant le PADD à l'intercommunal et le PLU, nous travaillons à une deuxième modification. Vous l'avez compris, nous agissons pour éviter des constructions calamiteuses et scandaleuses pour notre Ville. Nous voulons un urbanisme de qualité et harmonieux pour notre Ville.

M. CALMÉJANE.- Je pense que l'on touche l'irréel dans la réponse faite. Il est une chose que la loi impose et que ce soient les territoires qui aient une compétence en matière d'urbanisme, il en est une autre d'informer le Conseil municipal de sujets importants comme la modification d'un PLU. C'est le sens de la question qui a été posée par M. LE MASSON.

Vous nous renvoyez à un débat d'un Conseil de Territoire auquel je participe. L'objet de la question de M. LE MASSON était que le Conseil municipal et les citoyens de Villemomble puissent être informés des conclusions du commissaire enquêteur et de la délibération prise par Grand Paris Grand Est concernant la première modification de notre PLU. Votre réponse est complètement hors sol par rapport à de l'urbanisme.

Concernant les éléments de réponse, je signale qu'il est noté dans le rapport donné à Grand Paris Grand Est que la conclusion est arrivée après l'enquête du commissaire enquêteur. Là aussi, vous venez dire qu'on a fait des choses, vous prétextez des non-conformités. Or, votre maire adjointe a envoyé un courrier trop tard par rapport à l'enquête. Je ne parle même pas de la qualité du travail qui a été effectué par votre majorité. Je souhaite et je le répète (vu que c'était une question du précédent Conseil municipal) que les commissions se réunissent.

Vous êtes Président de l'ensemble des commissions, monsieur le Maire. La présidente de la Commission est Mme VERBEQUE. Des permis ont été délivrés. Il va falloir que vous réunissiez la Commission Urbanisme ou d'autres pour que l'on puisse débattre en dehors de ce Conseil municipal et que vous nous présentiez un certain nombre de sujets. C'est le sens de la question cet après-midi.

M. le MAIRE.- Monsieur CALMÉJANE, premièrement, les sujets évoqués ici, même s'ils sont à huis clos, sont retransmis et nous avons la chance d'avoir un compte-rendu intégral. Le sujet était évoqué en novembre dernier ici même.

Deuxièmement, de la même façon, à Grand Paris Grand Est, si les séances sont à huis clos, elles sont retransmises et un compte-rendu est rédigé. Une information publique est dès lors donnée.

Troisièmement, vous dites une chose particulièrement erronée, mais on connaît votre tendance à vouloir toujours savoir mieux que les autres. Le fameux courrier que vous évoquez, établi et signé par Mme Sandrine VERBEQUE, a bien été pris en compte par la rapporteuse. C'est sans aucun doute l'un des éléments qui a véritablement pesé dans la balance pour améliorer votre PLU par notre modification totalement approuvée par GPGE.

Enfin, vous êtes ancien maire, vous savez pertinemment que seul le rendu exécutoire rend l'acte d'une assemblée délibérante valable. Nous avons malheureusement dépassé les deux minutes. Il me faut céder la parole à Mme Laura LEFEVRE qui va nous parler commerce.

Mme LEFEVRE. - Monsieur le Maire, la boutique éphémère de la rue Pasteur, qui coûte aux Villemomblois plus de 25 000 € de loyer par an, ne semble pas faire le plein.

Dans deux autres secteurs de la Ville, nous souhaiterions avoir des précisions sur les commerces qui affichent une ouverture prochaine, mais sans plus.

Il s'agit d'une part de la boulangerie située au 55 avenue de Rosny, qui à plusieurs reprises a ouvert, puis fermé, puis effectué des travaux, puis rouvert et enfin refermé ses portes et, d'autre part, de l'épicerie située au 66 rue de Neuilly.

Pouvez-vous nous apporter des précisions quant à ces deux commerces et nous informer des actions de la Mairie les concernant, je vous remercie.

Mme PAOLANTONACCI. - Madame la Conseillère municipale d'opposition, avant de répondre à votre question, je tiens à vous corriger d'emblée : la boutique éphémère fait et fera le plein. J'ignore sur quelle base vous pouvez affirmer « *qu'elle ne fait pas le plein* », un mois seulement après son lancement et dans un contexte sanitaire inédit.

Elle était réservée toutes les semaines du 1^{er} mars (date de son lancement) au 31 décembre 2021, sauf deux semaines en juillet et deux semaines en août.

Mais il ne nous a pas échappé que nous traversons actuellement une période exceptionnelle liée au coronavirus. Les mesures sanitaires décidées par le Gouvernement ont un impact sur tous les commerces et de nombreux autres secteurs d'activité. J'en profite au passage pour saluer les commerçants de Villemomble, qui traversent des difficultés économiques considérables, leur assurer du soutien et de la disponibilité de toute la municipalité.

Ainsi, les commerces non alimentaires ou non essentiels avec des dérogations sont actuellement fermés jusqu'au 2 mai. Dès lors, les exposants prévus à la boutique éphémère des semaines 12 à 17 ont été annulés en conformité avec la loi. Nous avons quand même réussi à combler les semaines 14 et 16 par des commerces alimentaires.

Enfin, pour votre information, nous refusons tous les jours des candidatures car le planning est plein pour cette année. Nous avons même déjà des demandes pour le calendrier 2022. Nous avons décidé que les réservations ne seraient ouvertes qu'en septembre 2021. Quant à son loyer, il est de 18 000 € par an et non de 25 000 €.

Pour répondre de manière factuelle à vos autres éléments, concernant la boulangerie du 55 avenue de Rosny, elle a ouvert en toute illégalité. Les dossiers AT et DP ont été déposés incomplets et ont été recalés par manque de complétude (excusez-moi pour les termes techniques). Elle pose de sérieux soucis de sécurité et de stationnement. Le propriétaire a été reçu pour avertissement. Elle vient d'être revendue pour un restaurant. Un dossier contentieux est ouvert.

Concernant le 66 rue de Neuilly (Neuilly Expresso Epicerie Générale ou, selon la nomenclature de la Chambre de Commerce et d'industrie de Paris Île-de-France, épicerie exotique de 28 m²), les démarches administratives ont été faites avec un refus d'une modification des huisseries, qui passait du blanc au violet, mais le reste a été accepté. Elle est en attente d'instruction de sa demande de licence d'alcool à emporter que toutes les épiceries exotiques font en ce moment.

Il est à noter que cette épicerie se trouve à moins de 200 mètres d'une école maternelle et primaire, sur le trajet de nombreuses familles, sans possibilité de livraison et de stationnement.

Je vous remercie de votre intérêt soudain pour les commerces. Dois-je déduire de vos questions que vous cautionnez ce genre de commerces et de pratiques de forçage de main ?

M. le MAIRE. - Maintenant, nous pouvons échanger pendant deux minutes. Qui veut s'exprimer ?

M. CALMÉJANE. - Je vais défendre ma collègue, je suis Président de groupe.

M. le MAIRE. - Elle est grande !

M. CALMÉJANE. - Puis-je compléter mon propos avant d'arriver aux deux minutes sans être interrompu ?

Entre poser une question de savoir ce qu'il se passe dans une boutique et prétendre que l'on cautionne ce type de commerces, avec vos réponses incomplètes, on ne sait même pas si vous êtes d'accord sur l'implantation ou pas.

Vous tournez autour du pot avec des termes très administratifs, que ce soit pour la boulangerie ou pour l'épicerie. La question de ma collègue était claire : qu'avez-vous fait sur le sujet ? Avez-vous émis un avis négatif ou un avis positif ? Y a-t-il des poursuites engagées ? C'est simple de répondre plutôt que de faire de la bouillie administrative.

Concernant la boutique éphémère, 18 000 € de loyer, plus les charges, on arrivera aux 25 000 € quand vous aurez payé l'ensemble des impôts et taxes, plus les aménagements qui ont été faits. Un peu de modestie, s'il vous plaît, si ce n'est de respect de mes collègues.

M. le MAIRE. - Le respect pourrait être, lorsque l'on vous répond, de ne pas le qualifier de « bouillie ».

Mme PAOLANTONACCI. - Je souhaite apporter quelques précisions. Lorsque toutes les semaines de la boutique éphémère sont prises, nous rentrons dans notre budget, monsieur CALMÉJANE. Nous couvrons nos frais, charges comprises.

Concernant le 55 avenue de Rosny, je vous ai répondu, un dossier contentieux est ouvert.

Concernant le 66 avenue de Neuilly, je vous ai également répondu. Nous attendons l'instruction, puisque nous ne sommes pas favorables à cette licence d'alcool à emporter.

M. le MAIRE. - Je pense que ce n'est pas plus clair, il vous reste 10 secondes madame LEFEVRE.

Mme LEFEVRE. - Madame PAOLANTONACCI, je n'ai jamais dit que les commerces étaient illégaux. Je pose juste une question de savoir : qu'est-ce qu'il en est ?

M. le MAIRE. - Merci beaucoup. Qui veut s'exprimer pour M. KALANYAN ?

M. CALMÉJANE. - Monsieur le Maire, à l'occasion du Conseil municipal du 25 mars et de notre point numéro un, vous avez présenté une convention entre la Ville et Bird Rides France SARL pour l'implantation de trottinettes électriques dans divers coins de la Ville.

Nous avons fait part de nos réserves sur cette convention, sur son aspect réglementaire et sur les conditions de leur déploiement. Vous vous étiez engagé à faire réaliser des marquages au sol pour leur stationnement et à diffuser des consignes de sécurité pour les usagers. À ce jour, rien n'est fait.

De plus, nous nous étonnons que, dès le weekend suivant, alors que la convention signée n'était pas encore transmise à la Préfecture dans le cadre des procédures réglementaires, de nombreuses trottinettes aient été déployées sur la Commune.

Nous souhaitons avoir la copie de la preuve de la transmission à la Préfecture de ladite convention et les délais de réalisation des aménagements annoncés le 25 mars.

M. BOULON. - Je tiens à vous rassurer sur le fait que tout est juridiquement bordé.

En revanche, vous avez une interprétation particulière de nos paroles. Étant donné que c'est une expérimentation, nous avons fait un premier choix de ne pas faire de marquage au sol, vu que les GPS situés dans les trottinettes permettaient le verrouillage et le déverrouillage dans les zones de dépose.

Votre question finalement est assez intéressante, elle va nous permettre de faire un premier bilan rapide. Depuis la mise en place du service, ce sont plus de 1 000 trajets qui ont été effectués sur les deux premières semaines. Il y a eu déjà plus de 300 utilisateurs et des trajets sont en moyenne de 1,5 km.

Seuls 10 % font appel à assistance technique du prestataire, c'est assez peu. Cela fonctionne et révèle l'appétence des usagers pour ce type de nouvelle mobilité.

Ces trajets sont principalement vers la gare Le Raincy Villemomble. Cela prouve bien une chose, il y avait une demande, elle est aujourd'hui pourvue. La dimension écologique est totalement assurée, tous ces petits trajets sont autant de personnes voulant emprunter le RER et ne prennent pas leur voiture.

Dans la perspective de notre politique de mobilité, cela constitue un véritable atout. Nous avons donc une phase de rodage du dispositif, qui est logique lorsque vous avez un phénomène nouveau sur une commune.

M. CALMÉJANE.- D'une part, j'ai demandé la transmission de la convention, je ne l'ai pas. J'espère l'avoir avant la fin de la séance. Vous avez largement eu le temps d'aller la chercher et de la préparer, les questions ont été déposées mardi avant midi. J'aimerais avoir la preuve de la transmission de la convention à la Préfecture, s'il vous plaît.

Par rapport aux deux éléments de la question, vous nous dites que vous ne ferez pas de marquage dans les premiers temps. Or, l'expérimentation dure un an, cela veut dire que, pendant un an, il n'y aura aucun marquage sur les trottoirs de la commune, si je reprends vos propos. Pour répondre à vos interrogations, j'attendais le compte-rendu pour savoir exactement ce que vous aviez dit en séance mais, comme on n'a pas de compte-rendu, c'est un peu plus délicat.

Concernant le constat que vous fournit le prestataire sur les trajets et autres, un certain nombre de citoyens de Villemomble et moi-même constatons par exemple sur la page Facebook où vous avez annoncé son déploiement qu'il y a plus d'avis négatifs que d'avis positifs.

D'une part, on constate de nombreux « dépôts sauvages », c'est-à-dire en dehors des lieux prévus sur les plans de la convention.

J'ai signalé hier en faisant mes courses qu'un jeune homme passait en trottinette électrique sur le trottoir et a bousculé le Caddie d'une personne âgée. Des choses sont peut-être à mettre en place rapidement pour éviter des incidents, si ce n'est des accidents.

D'autre part, de mettre en œuvre non seulement les consignes de sécurité pour les usagers mais aussi « pour tous les autres usagers » de la voie publique.

Voilà les éléments que je souhaitais avoir mais apparemment cela ne semble pas vous intéresser.

M. BOULON.- Évidemment monsieur CALMÉJANE mais nous avons une deuxième question de la part de l'autre groupe et je répondrai aux deux groupes en même temps un peu plus tard.

M. le MAIRE.- C'est parfait, merci mes chers collègues.

M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR nous pose une question sur les travaux de voirie. Vous avez la parole.

M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR.- Monsieur le Maire, nous souhaitons connaître le coût global de la plantation de l'Arbre de Laïcité, avenue de la république et de l'angle du boulevard du général de Gaulle. De même, alors qu'un trottoir neuf a été réalisé il y a moins de 18 mois, lors de l'ouverture des deux crèches rue de Saint-Charles, des travaux sont en cours pour la réalisation de jardinières rue Saint-Charles. Nous souhaitons donc en connaître le montant, je vous remercie.

M. GERBAUD.- Je vous remercie monsieur DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, j'apprécie la concision de votre question, ma réponse sera également concise. L'Arbre de la Laïcité a été planté pour un coût global de 14 353 €. Les travaux relatifs à la jardinière rue Saint-Charles sont de 51 601 €.

M. le MAIRE.- J'ouvre le débat pour deux minutes. M. CALMÉJANE intervient.

M. CALMÉJANE.- Nous avons maintenant les éléments de prix, c'est une question commune à l'intérieur de notre groupe. D'une part, je rappelle pour l'information de tous que la plantation d'un arbre dans un espace, qui aurait pu être un parc de notre Commune, aurait été de l'ordre de près de 1 500 €. On a un prix 10 fois supérieur simplement pour un effet d'image en rappelant qu'à l'automne dernier, vous ne vous étiez pas gêné pour « ne pas respecter les règles de la laïcité » par le prêt sans convention d'installations communales à un certain nombre d'associations culturelles.

D'autre part, rue Saint-Charles, je trouve particulièrement choquant que, à peine 18 mois après la réalisation d'un trottoir, on dépense 51 000 € pour faire quelques jardinières. Ce n'est pas du bon usage de l'argent public.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Non ? Dans ces conditions, je cède la parole à M. MINETTO, qui pose une question sur le CMS.

M. MINETTO.- Avant de commencer, monsieur le Maire, comme vous nous avez interpellés sur les questions, je souhaite simplement vous rappeler que nous sommes non pas le groupe socialiste mais le groupe du

Rassemblement de la Gauche et des Écologistes. C'est également vrai pour mon collègue M. CALMÉJANE. Vous n'allez quand même pas rédiger nos questions. Jusqu'à preuve du contraire, le règlement intérieur nous donne l'autorisation de poser des questions et nous les posons comme nous le souhaitons.

Monsieur le Maire, nous l'avons dit au Conseil municipal du 25 mars 2021, nous voulons sauver le centre Marcel Hanra ; c'est une priorité. Les Villemomblois en ont besoin. En revanche, cela ne veut pas dire mettre les responsabilités sous le tapis et qu'il faut continuer à attribuer une subvention sans contrepartie alors que, à notre connaissance, la situation n'a pas changé en interne.

Cet après-midi, à l'ordre du jour du Conseil municipal, il y a l'attribution d'une subvention à hauteur de 100 000 € pour le centre médico-social Marcel Hanra.

À notre connaissance commune, à ce jour, vous êtes président d'honneur sans droit de vote du CA, Mme Isabelle HECK est élue au titre de la municipalité et le bureau de l'association se réduit à la présidence de Mme Anne LECŒUR, la directrice est toujours Mme Sophie GILLES. Nous ne connaissons pas le nombre d'adhérents.

Lors du Conseil municipal du 25 mars, à propos du centre Marcel Hanra vous avez dit :

« Me concernant aaah, : la situation du CMS ça ne va pas bien, mais après on ne savait rien... C'est-à-dire qu'à aucun moment le déficit n'a été évoqué. »

« Tous les manquements, toutes les tromperies, tous les mensonges, qui ont été perpétrés par la gouvernance de cette association... ».

« Je puis marteler le fait que nous n'étions au courant de rien parce que, précisément, pas d'AG pas de CA et celle de 2019 pas de PV ».

Or, ce n'est pas exact. Vous avez été membre du Conseil d'administration, organe de gouvernance du centre Marcel Hanra pendant plusieurs années et les soucis de gestion ne datent pas des dernières années. Vous ne pouvez ignorer non plus qu'il y a une AG le 4 juillet 2019 parce que le PV fait état de votre présence, vous, monsieur BLUTEAU, ainsi que celle de Mme POLONI, (la secrétaire de l'association du CMS et conseillère municipale auprès d'un adjoint aujourd'hui), Mme SERONDE (la trésorière de l'association et conseillère municipale auprès d'un adjoint aujourd'hui) représentée par Mme LECŒUR ; Mme VENACTER (conseillère municipale auprès du Maire aujourd'hui), M. BIYOUKAR (Maire adjoint aujourd'hui), M. MAHMOUD (Maire adjoint aujourd'hui), M. GERBAUD (Maire adjoint aujourd'hui) et la directrice du centre Mme Sophie GILLES, par ailleurs mandataire financière de vos deux campagnes municipales.

Le PV de l'AG indique que le rapport moral et le rapport financier vous ont été présentés et que M. BLUTEAU, Mme LECOEUR, Mme POLONI, Mme SERONDE, Mme VENACTER, M. BIYOUKAR, M. MAHMOUD, M. GERBAUD ont voté pour ces deux rapports moraux et financiers.

Monsieur le Maire, pouvez-vous cet après-midi continuer à nous dire, les yeux dans les yeux, que vous ne connaissiez pas la situation financière du CMS Marcel Hanra ?

Avant de nous demander de voter une nouvelle subvention au CMS, pouvez-vous nous dire en quoi les conditions de gouvernance actuelles de l'association ont changé depuis l'audit à charge du CMS.

Y a-t-il une nouvelle présidente, une nouvelle directrice, un nouveau bureau avec un nouveau vice-président, un nouveau trésorier, un nouveau secrétaire, un CA représentatif ?

M. le MAIRE. - Je vais vous répondre mon cher collègue. J'apprécie la formule, je crois que la dernière fois qu'elle a été employée et qu'elle a eu un certain succès médiatique, c'était quand un ministre socialiste avait parlé « *les yeux dans les yeux* ». C'est un ministre socialiste dont tout le monde se souvient.

Ayant déjà répondu sur le fond et précédemment à votre collègue du groupe d'opposition de l'*Union pour l'Avenir de Villemomble* concernant le centre médico-social Marcel Hanra, notre stratégie, et la raison pour laquelle nous proposons la subvention que vous verrez tout à l'heure, je vais donc répondre assez succinctement à vos allégations. Oui, l'audit que nous avons commandé en début de mandat s'est révélé fort utile. Ce rapport réalisé par des experts a permis de révéler la situation financière de l'association de manière précise et transparente.

Situation dont nous ignorions tous totalement le degré de gravité. Le rapport d'audit souligne d'ailleurs que l'association s'est soumise à l'obligation d'établir des comptes annuels dans le cadre d'une comptabilité d'engagements. Il est apparu au cours de notre audit que cette obligation n'a pas été respectée. L'expert-comptable, en charge du dossier, m'a indiqué que la mission comptable avait été suspendue courant 2017.

Ainsi, les comptes annuels 2017, 2018, 2019 n'avaient pas été établis début décembre 2020. À la lecture de votre question et contrairement à votre propos liminaire, ainsi qu'à vos interventions lors de notre précédente séance du Conseil municipal, je comprends bien que l'opposition n'est pas à une bassesse près en tentant de discréditer l'ensemble des élus présents à titre bénévole dans des associations en nous jouant l'air suranné du « tous pourris ».

Je vois que, sur un sujet aussi grave, vous n'hésitez pas à utiliser les méthodes de l'extrême droite. J'en veux pour preuve le torchon que vous avez tenté de diffuser sur le marché à l'issue du précédent Conseil municipal avec un succès bien médiocre.

J'ai compris à cet instant que vous ne seriez pas engagés sérieusement dans le sauvetage du CMS, mais imperturbable et concentré sur sa volonté de sauver cette association d'utilité publique.

La majorité *Réussir Villemomble Ensemble* agira en faveur du centre médico-social et sera au côté du personnel médical et administratif dans ces épreuves.

Monsieur MINETTO, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. MINETTO.- Tout d'abord, vos propos par rapport au Front national, excusez-moi mais l'extrême droite, ça va bien mais pas à nous. Je pense que, si on fouillait les documents communs, les vôtres et les nôtres, on verrait vite la différence.

Monsieur le Maire, expliquez-moi comment vous faites pour voter, ainsi que l'ensemble du Conseil d'administration présent à ce moment-là, un déficit de 117 969 € le 4 juillet 2020 ? Ou alors ce PV est faux. Si ce PV est faux, il faut vite que vous alliez au commissariat et que vous portiez plainte. Je dis bien, si ce PV est faux, messieurs, mesdames, portez plainte parce que vous êtes cités.

Comment pouvez-vous m'expliquer que vous avez voté pour un document qui fait état d'un déficit de 117 969 € sans même vous poser la question de dire que c'est la seule année. Il suffit de prendre 2020, 2019, le compte de report à nouveau et on se rend compte qu'il y a plus de 500 000 € de reports à nouveau. Nous savons pertinemment que, dans ces cas-là, c'est un déficit cumulé d'année en année.

S'il vous plaît, pas à nous, pas le côté larmoyant, « on va sauver et vous n'avez rien fait ». Ceux qui ne savaient pas, comme vous l'avez dit tout à l'heure, les seuls qui n'étaient pas au centre Marcel Hanra parce que l'on ne nous a pas autorisés à y venir, c'est nous. Aussi bien l'ancienne majorité dont vous faisiez partie que la nouvelle.

Vous avez été présent au temps de Marcel Hanra, alors vous avez raison, on a saisi le procureur de la République et le Préfet, on verra bien ce qu'ils diront.

Sincèrement, vous ne pouvez pas dire que vous n'étiez pas au courant, les yeux dans les yeux Monsieur le Maire, vous avez voté pour le 4 juillet 2019.

M. le MAIRE.- Je vous réponds monsieur MINETTO, oui, parce que ce document présentait le même déficit structurel du centre médico-social Marcel Hanra. L'audit que vous avez parfaitement en tête n'a jamais évoqué autre chose qu'un déficit structurel toujours de même montant.

Au terme de l'année 2018, il n'y avait rien d'étonnant. *A contrario*, il n'y a que nous qui avons agi dans la transparence et dans la volonté d'avoir la vérité. La vérité, c'est qu'aujourd'hui, et cela a même été dénié par Mme LECOEUR alors que les chiffres sont là, on est à plus de 600 000 € au 31 décembre 2020. Je vous répète ce que je vous indiquais tout à l'heure à tous, tout le monde savait mais personne ne connaissait l'ampleur du désastre.

2 minutes 34, il n'est pas possible de poursuivre sur ce sujet. La question suivante doit être posée par Mme POCHON sur la méthode démocratique de la Municipalité.

Mme POCHON.- Comme par hasard, il n'y a pas de compte-rendu aujourd'hui. Je vous ferai remarquer avant ma question qu'énormément de personnes sont absentes aujourd'hui compte tenu de l'heure du Conseil municipal. Faire un Conseil municipal à une heure normale, c'est-à-dire une heure où les gens qui travaillent peuvent être là serait une bonne idée. On doit être à peu près la seule commune à avoir ces horaires de Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Ce n'était pas votre question !

Mme POCHON.- Monsieur le Maire, dans vos très nombreuses promesses de campagne, vous parliez de renouveler la démocratie de notre Ville.

Après presque un an de mandat, la réalité ne nous rend pas hommage et nous constatons qu'en matière de détournement démocratique votre héritage au sein d'une longue dynastie est que parfois l'élève dépasse le maître. Les élus LREM qui, après leur échec aux municipales partielles de notre Ville, ont finalement fait alliance avec vous lors de la dernière campagne, vous tenez un beau discours d'attachement à la démocratie participative, à la bienveillance, au respect de l'opposition, à la fin des clivages, du Macron dans le texte.

Or, que constatons-nous ? Nous constatons une communication qui cache la réalité. Oui, vous diffusez le Conseil municipal en direct sur le site de la Ville mais les Villemomblois doivent savoir que vous faites absolument tout pour que l'opposition soit gênée dans son action en décidant sans raison valable des horaires des conseils municipaux inadaptés pour des élus qui travaillent. Aucune ville voisine ne pratique cela.

Nous voyons des difficultés à obtenir des documents dont nous avons besoin. Nous vivons des convocations tardives ou improvisées à des réunions. Une information tronquée ou tardive et toujours au dernier moment des affichages incomplets ou inexistantes quand ils vous dérangent. Ce qui est plus grave, un certain mépris des textes officiels.

Osez une délibération du Conseil municipal le 25 mars pour une mise en service des trottoirs le 26 mars au matin, dans les rues de la Ville et un contrat signé avec l'entreprise avant même l'accord officiel du Conseil, décidément le pouvoir vous monte à la tête. La précédente municipalité mettait partout des grilles. Vous, votre truc, ce sont des chartes, des règlements partout, non pas pour mieux organiser la fluidité des instances mais surtout pour cadenasser et centraliser au maximum votre pouvoir.

Vous faites mine de donner la parole aux citoyens alors que vous les muselez. Le règlement du Conseil citoyen est un modèle du verrouillage bureaucratique. Sept lignes pour les rôles et missions des citoyens, 21 lignes sur les sanctions des missions, etc.

Qu'arrivera-t-il à ceux qui ne signeront pas la charte ? Une charte pour le site de la Ville, il est interdit d'y parler politique. On se demande pourquoi... Bref, vous ne donnez aucun signe d'un changement d'approche de la politique municipale à Villemomble. Il n'y a toujours aucun signe de transparence dans les conditions d'attribution de logements, de crèches, de présence de l'opposition pour la future commission consultative de dérogation scolaire.

Les associations sont toujours sous surveillance des élus. Pas de concertation, beaucoup de communication, des décisions autocratiques. Quand allez-vous risquer la démocratie Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE.- Je vous remercie ma chère collègue. À l'accoutumée, vous évoquez un sujet important, la démocratie à Villemomble. Et à l'accoutumée aussi, vous l'agrémentez d'inepties et de contre-vérités. Si le procédé est malhonnête, il ne m'étonne pas.

Pour ma part, je ne répondrai qu'à un seul sujet, celui de notre conception de la démocratie et du rôle de l'opposition. À vos incantations frivoles, vos élucubrations coutumières, j'opposerai simplement des faits. Le respect de l'opposition. L'opposition est-elle brimée au Conseil municipal ? La longueur de nos Conseils municipaux témoigne du contraire. Vous monopolisez tellement la parole au détriment d'autres collègues que vous en radotez. Vous n'avez rien à dire mais vous voulez qu'on le sache. La longueur des conseils municipaux étant telle que je rappelle que le précédent a duré plus de sept heures. J'ai fait le choix de le commencer en début d'après-midi. Vous me dites « *ceux qui travaillent sont obligés de prendre une journée* ». J'entends mais ce n'est pas de gaieté de cœur que je prends cette décision.

Si nous commençons le Conseil municipal à 21 heures comme avant, nous finirions à 4 heures du matin. Comment feraient nos collègues le lendemain pour assurer leurs obligations professionnelles et familiales dans ces conditions ? Je pose la question.

L'opposition peut faire les demandes qu'elle veut en respect du règlement intérieur de notre instance. Elle sera toujours écoutée et respectée dans ses demandes mais je vous le dis clairement, madame POCHON, elle sera traitée avec mépris dès lors qu'elle se montrera insultante. En témoignent vos innombrables réflexions sur le travail de l'administration que vous n'auriez pas les documents quand vous le souhaitez, que l'administration est avant tout, aux services des Villemomblois et vous semblez l'oublier.

La démocratie, c'était de laisser les conseillers de quartiers travailler sans entrave à l'élaboration de la charte. Tel était notre engagement. C'est dans cet esprit que nous avons refusé votre vœu lors du précédent Conseil municipal et sa basse tentative d'ingérence. Vieille manie de la Gauche et notamment du Parti socialiste dont vous êtes les dignes représentants.

Vous dites une charte politique sur le site Internet de la Ville, c'est faux. Il s'agit d'une charte de modération sur les réseaux sociaux de la Ville, comme cela se fait partout pour pacifier les échanges et responsabiliser les utilisateurs des plates-formes en ligne pour faire de l'utilisateur un citoyen y compris sur Internet.

Les réseaux sociaux de la Ville sont orientés vers les usagers et nous refusons qu'ils soient pollués par de la politique politicienne. Il ne s'agit pas de censure puisque les espaces d'expression libres sont présents partout sur Internet.

Madame POCHON, il va falloir que vous compreniez que vous avez perdu largement les élections municipales, que vous êtes en minorité et que votre avis, s'il n'en demeure pas moins respectable, n'est pas partagé par la majorité des Villemomblois.

En conclusion, nous continuerons à respecter les oppositions, à travailler en bonne intelligence ensemble sur des sujets d'intérêts communaux et dès lors que vous le souhaiteriez. Nous ne soumettrons pas aux caprices de quelques agitateurs politiques, telle est notre conception de la démocratie exercée dans l'intérêt unique des Villemomblois.

Vous avez la parole.

Mme POCHON. - Je vous retrouve monsieur BLUTEAU pour tous ceux qui ne vous connaissent pas depuis aussi longtemps que moi. Effectivement, nous avons perdu et nous le savons. Pour autant, ce n'est pas parce qu'on gagne des élections, qu'on peut tout se permettre et qu'on peut tout faire. En ce qui concerne les documents, je trouve normal que nous ayons eu envie (compte tenu de ce que nous venons d'apprendre sur les associations) de regarder les dossiers de subvention.

Il y a deux cadres qui ont passé un après-midi à leur côté pour être sûr que nous regardions correctement les documents. C'est dire si vous faites confiance, sommes-nous déjà partis avec des documents ? Nous faisons des choses de cet ordre ? Je ne veux surtout pas de leçon, monsieur BLUTEAU, surtout quand vous détournez les choses.

Vous parlez de notre vœu, un vœu d'ingérence ? Alors qu'au contraire on demandait que ce soient les élus qui sortent des conseils de quartier. Vous faites du troc, monsieur BLUTEAU ! Vous faites des *fake news* ! C'est cela qui vous plaît ? C'est exactement comme cela que vous faites, vous détournez les choses que nous disons. Vous avez l'habitude de le faire, ce n'est pas la première fois, quand vous étiez Président de votre groupe au Conseil départemental, c'était exactement comme cela que vous agissiez.

Excusez-moi, nous continuerons à exprimer simplement nos avis. M. BOULON nous dit que « *les trottinettes ont été appréciées quasiment par l'ensemble de la population* », nous ne devons pas vivre dans la même Ville, monsieur BOULON ! Même la Police municipale nous a dit qu'elle était témoin de réclamations.

M. BOULON. - Demandez à vos enfants !

Mme POCHON. - Ce n'est pas la question, je ne parle pas de ma famille. Il ne s'agit pas des miens. Ne racontez pas n'importe quoi, regardez les choses en face. Je n'ai rien contre les trottinettes.

M. le MAIRE. - Nous sommes arrivés au terme des deux minutes. Il faut que M. MINETTO reprenne la parole pour la troisième question, qui aborde justement les trottinettes, immanquable transition.

M. MINETTO. - La démocratie commence par ne pas couper la parole monsieur le Maire. On commence par dire « *attention vous arrivez à la fin* » et on coupe la parole ensuite. On ne procède pas comme vous venez de faire. Ce n'est pas grave, c'est votre démocratie.

Monsieur le Maire, depuis quelques années de nouveaux modes de mobilité émergent dans l'espace urbain : gyropode, hoverboard et trottinettes électriques. Avec ces nouveaux moyens de déplacement émergeait un nouveau secteur d'activité, celui du free-floating ou du Libre-Service.

La municipalité de Villemomble a conclu un partenariat avec une société privée, qui n'avait pas été retenue à Paris pour un déploiement expérimental d'une durée d'un an, qui a été suivi d'un déploiement très rapide avec l'apparition des trottinettes le lendemain même suivant l'adoption de la délibération par le Conseil municipal. Dans son livre blanc, consacré à la question et qui aujourd'hui y fait référence, l'ADEME écrit ceci avec ses conclusions. Le déploiement très rapide de flotte de véhicules dans l'espace public peut engendrer des conséquences négatives. Dégradation des véhicules voire problèmes de cohabitation avec les autres modes circulant dans l'espace public. Les services en libre-service ont fait l'objet de vives polémiques relayées par les médias.

On a ainsi pu constater à Villemomble le dépôt de trottinettes sur les voies du tram. Des utilisateurs roulant sans casque, des conflits d'usage des trottoirs entre piétons et utilisateurs de trottinettes, des trottinettes abandonnées n'importe où, des piétons obligés de descendre du trottoir pour pouvoir passer.

Pour remédier à cela, l'ADEME préconise la mise en place d'une étude d'impact préalable au déploiement d'une concertation avec les habitants et la désignation d'un référent spécialiste des questions du libre-service.

Monsieur le maire, pouvez-vous nous assurer que ces mesures ont été prises avant tout déploiement des trottinettes à Villemomble ?

M. BOULON.- Monsieur MINETTO, comme nous l'avons expliqué non seulement lors du précédent Conseil municipal mais aussi lors de la question précédente sur le même sujet, il s'agit d'une expérimentation. L'étude que vous citez fait cette préconisation dans le cadre d'un déploiement à long terme, sur une expérimentation des contrats, elles sont autres naturellement. Surtout, il me semble que votre passage sur l'ADEME est un peu à votre image. Sur ces sujets, c'est un peu dépassé. Pourquoi ? Cette enquête date de 2019, soit avant tous les retours d'expérience et la mise en place de la législation et du décret relatif à l'utilisation des trottinettes électriques. On peut toujours évoquer la mise en place des trottinettes à Paris. Il y a eu un retour d'expérience depuis, l'ADEME, c'était bien avant. C'est plutôt une longue avenue aujourd'hui.

L'enquête relative à une utilisation en free-floating n'est pas du tout un service en free-floating. J'en parlerai un peu plus tard.

Contrairement à vous, nous avons une vision globale et non réductrice. Les Villemombois attendaient ce grand changement y compris en matière de transport.

La ligne 11 du métro arrive bientôt à Rosny-sous-Bois.

La ligne 15 sera en gare de Bondy. Il nous faut nous placer résolument dans ces perspectives et faire que Villemomble reste celle que nous aimons mais qu'elle soit aussi attractive. Rejoindre les transports en commun, c'est un sujet d'envergure dans une politique écologique. C'est exactement ce que nous avons mis en place. Je vous rappelle naturellement que, à l'issue de cette expérimentation, une évaluation sur la conduite sera faite et nous envisagerons de continuer ou non avec ce type de service.

Sur nos dispositifs, je vous montre un petit PowerPoint, qui a vocation à faire un peu de pédagogie sur le système bas.

Je réponds un peu à vos inquiétudes avec ce PowerPoint. Les trottinettes sont en free-floating. Il n'y avait pas de zones de stationnement au départ à Paris. On trouvait des trottinettes, tout le monde les mettait n'importe où. Pour nous, c'est faux, puisque les trottinettes ne sont pas en free-floating. On a déterminé 37 zones de stationnement stratégiques pour ne pas perturber la vie des Villemombois.

Ensuite, c'est un exemple d'une station située à l'angle de la rue Simon Guitlevich et de la rue Lambert. Vous avez un certain nombre de renseignements sur l'application. J'en reviens toujours à cette fameuse application. Il faut vraiment essayer au moins une fois, vous verrez que tout est expliqué. Vous verrez que l'on ne peut pas stationner en dehors de certaines zones, c'est même puni de 35 euros.

Vous dites que l'on va encombrer les rues, pour le moment, c'est plutôt le cas des voitures sur la route principale. Il s'agit d'un mode de transport discret, qui permet au contraire de rallier le centre-ville ou la gare sans avoir à recourir à la voiture. Vous dites que cela ne peut pas cohabiter avec d'autres modes de transport. Oui, le téléphone perturbe les personnes. Quand on est passé de la calèche à la voiture, il y avait des réactions à l'époque. C'était une bouleversante inquiétude des piétons dans les villes, beaucoup désiraient l'interdire, ces derniers n'hésitaient pas à lancer des pierres, du fumier sur les automobilistes qu'ils croisaient sur leur chemin. Les publications de la belle époque font d'ailleurs souvent occurrence aux chaînes de l'automobiliste écraseur. J'espère qu'on n'en est pas là !

Vous pouvez lire ce que disait Winston Churchill également. Un point d'élan aux tests dans des centaines de villes dans le monde, ce sont de nouveaux modes, qu'ont montré les habitants après un court temps d'adaptation, rapidement intégré à leur trottinette.

De plus, il s'agit d'une mobilité douce, non bruyante, moins polluante dont la dangerosité est semblable au vélo et bien inférieure à celle de l'auto.

Monsieur MINETTO, vous nous parlez du port du casque. Le port du casque n'est pas obligatoire pour les enfants, vu que les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas utiliser les trottinettes. Encore une fois, je vous ai mis une

petite image de l'application. Il n'y aura pas d'obligation de port du casque pour cette catégorie, toutefois c'est vivement recommandé.

Les piétons sont obligés de descendre des trottoirs à cause des trottinettes, cela peut arriver, il y a des incivilités, on ne dit pas le contraire mais c'est rare. Du fait de la circulation des personnes et de la présence de nombreux obstacles, c'est quasiment impossible. Les incivilités de quelques utilisateurs ne justifient pas la réalisation d'une étude d'impact, il ne faut pas non plus exagérer.

M. le MAIRE. - Merci, Alex BOULON, pour cette réponse imagée.

M. BOULON. - Très rapidement, vous prenez l'application, on vous explique le fonctionnement de la trottinette, là où il faut rouler, je lis mes instructions, cela dure 30 secondes.

Je ne peux pas la garer n'importe où, sinon j'ai un sens interdit et je continue à être facturé. Je cherche où j'ai trouvé la trottinette. Je trouve l'emplacement, j'arrive à la station, je choisis une trottinette, je scanne le QR code avec mon téléphone, j'accepte le contrat de location dedans. Tout est indiqué, les bons usages de la trottinette : je retire la béquille, je pars, c'est très rapide. Je gare ma trottinette dans une zone de stationnement, sinon, ce n'est pas possible, on me dit « *non, vous ne pouvez pas garer cette trottinette ici* », je la gare.

Ensuite, je prends une photo de l'emplacement de la trottinette. Je découvre les informations sur mon parcours, j'évalue le service et c'est terminé.

Il peut y avoir des ajustements mais j'essaie de vous prouver que tout est fait pour que cela fonctionne dans le bon sens.

Ne riez pas, essayez plutôt !

M. le MAIRE. - Je ferai bien un sondage à savoir qui a déjà utilisé ce type de trottinette. M. CALMÉJANE a levé la main. Il ne faut pas avoir d'a priori sur le sujet. C'est maintenant que nous démarrons les deux minutes, M. MINETTO reprend la parole.

M. MINETTO. - Monsieur BOULON, je ne pensais pas que vous tomberiez dans la caricature.

Première chose, vous dites « à votre image dépassé » mais je ne vous permets pas de nous faire ce genre de remarque. Évitez également les remarques non pas dépassées mais déplacées. On ne vous a pas demandé de nous faire une publicité pour Bird, ce n'était pas le but, notre question était claire : est-ce que oui ou non comme le préconise l'ADEME 2019 (vous avez l'impression qu'on parle d'il y a 300 ans) vous avez fait une étude d'impact préalable et la Ville a-t-elle désigné un référent pour ce genre de chose ?

Si vous écoutez bien, nous n'avons pas dit que nous étions contre les trottinettes. Nous avons simplement dénoncé la manière dont cela s'est implanté, sans discussion préalable. Il suffit d'aller au coin de la rue, il faut descendre du trottoir pour remonter, avec une poussette, c'est compliqué. Sans étude préalable, sans demande des habitants avant, sincèrement, les trottinettes, le lendemain même du Conseil municipal, c'est une fumisterie.

Pour terminer, vous ne pensez pas qu'en ce moment des pistes cyclables et des parkings à vélos seraient bien plus intéressants pour les Villemomblois pour aller travailler ?

M. le MAIRE. - Bien sûr.

Mme BERGOUGNIOU. - Cela fait deux matins à 6 h 30 que je passe rue de Neuilly, à l'arrière du collège Pasteur, et deux trottinettes sont garées sur le trottoir à peu près à 35 mètres l'une de l'autre. Théoriquement, la trottinette ne devrait pas pouvoir rouler rue de Neuilly. Les gens l'ont-ils amenée ?

M. le MAIRE. - Je vais vous répondre sur ce point et nous aurons fini notre séquence des questions orales. Le principe vaut que, sur les grands axes, ce soit bridé à 8 km/h. Vous avez la possibilité de traverser.

Maintenant, le sujet va rapidement se calmer sur notre Commune comme partout ailleurs. À partir du moment et comme l'a très bien expliqué M. BOULON où la facturation se poursuit tant que la trottinette n'est pas correctement garée. À 20 centimes de la minute, j'ai fait le calcul et, au bout de quatre jours, c'est un SMIC. Or, vous êtes directement débité sur votre carte bancaire que vous avez préalablement enregistrée. Pour beaucoup de personnes auront testé et, quand elles verront le montant de la facture, comme elles auront approuvé le contrat de location, cela va vite cesser.

Nous en avons terminé de ce grand moment démocratique des questions orales et avons maintenant 12 points à l'ordre du jour.

(...)

(La séance est levée à 18 h 17.)

~~~~~

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,  
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis



Jean-Michel BLUTEAU